



AVIS DE COURE

Nom de la compétition : **SELECTIVE INTERLIGUE**

Dates complètes : 3 au 5 AVRIL 2010

Lieu : Lac de Cazaux

Autorité Organisatrice : Cercle de Voile de Cazaux-Lac

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe Fireball.
- 3.2. Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs ;
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée ;
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité ;
 - le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 55 €

5. PROGRAMME

- 5.1. Confirmation d'inscription :
Jour et date : 3 avril de 9h à 13h.
- 5.2. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
3 avril	14h
4 avril	12h
5 avril	11h

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles lors de l'inscription.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : Bananes ou triangles.

8. SYSTEME DE PENALITE

Application de RCV 44.1.

9. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 3.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : CVCL 0556 22 91 00